

Actions de l'équipe PROSCeSS pour le déploiement national de l'accompagnement

Le Projet PROSCeSS

Le projet PROSCeSS (PROmotion de la Santé dans les Clubs de SportS) a démarré en 2018, grâce à un partenariat entre Santé publique France, Université Côte d'Azur et Université de Lorraine. Ces trois partenaires ont été rejoints en 2022 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le projet PROSCeSS a pour objectifs de promouvoir la santé dans les clubs de sport et de les accompagner à devenir des milieux de vie promoteurs de santé. Afin de permettre aux clubs de sport d'agir en faveur de la promotion de la santé, l'équipe projet a créé plusieurs interventions, comme une formation MOOC ainsi qu'un accompagnement à la promotion de la santé à destination des clubs de sports, que l'équipe projet souhaiterait déployer au niveau national.

Ce document a ainsi pour but de présenter individuellement aux acteurs cités dans la stratégie de déploiement leur rôle, les actions qu'ils peuvent effectuer et la temporalité dans laquelle les faire.

Actions	Temporalité
Stratégie « accompagnement »	
Proposer un accompagnement des fédérations sportives à la promotion de la santé une fois par an (acc1)	2024
Stratégie « plaidoyer »	
Former au plaidoyer les formateurs PROSCeSS (plai1)	2024 - 2025

Autres acteurs effectuant les mêmes actions :

- Promotion Santé Régionale (acc1);
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) (acc1);
- Santé publique France (SpF) (plai1);
- Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) (acc1);
- Fédération Promotion Santé (acc1);